

RAPPORT ANNUEL

RAPPORT DE GESTION

2021

CENEO

Société Coopérative

Association de Communes

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JUIN 2022

83^{ème} exercice social

1. Dispositions générales
1.1. Fondements juridiques
1.1.1. Coopération horizontale non institutionnalisée
Les associations publiques de NEOVA ont institué, entre eux, au sein de cette dernière, une coopération horizontale non institutionnalisée au sens de l'article 12 de la Directive par eux, de responsabilité, sous régime de la directive 2014/40/UE.

visant l'installation sur les bâtiments sélectionnés de station de dite « slowfill ».

Le contrat consacré par le contractant est définie au point 5.1.

En outre, les termes et expressions définis ci-après auront les

sur base de la fiche de renseignements communiquée pour chacun des bâtiments qu'elle aura sélectionnés.

Le contrat consiste en une pré-analyse technico-économique et mettre un avis d'opportunité et de faisabilité du projet.

Le rapport et le rapport en résultant permettant le pré- de l'installation, l'évaluation de la rentabilité théorique du bâtiment, compte tenu de ses caractéristiques et

l'installation de moyens de production d'énergie durable.

Le contrat est divisible et imprévisible au moment de la signature et qui rend matériellement, juridiquement, de

Le contrat est divisible et imprévisible au moment de la signature et qui rend matériellement, juridiquement, de

TABLE DES MATIÈRES

EDITO	5
COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION	8
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE	9
CENEO en bref.....	9
Rapport spécifique sur les participations financières	10
Focus sur ORES Assets : ORES prépare une transition énergétique inclusive	16
SOCOFE, à l'affût du futur.....	18
Centrale d'achat d'énergie.....	20
Principales décisions du Conseil d'administration	25
Dossier(s) d'attribution de marché	28
Principales décisions des Comités de gestion « Est Hainaut », « Wallonie picarde » et « Mons & Borinage »	29
Principales décisions du Comité d'Audit.....	29
Principales décisions de l'Assemblée générale	29
Rapport environnemental et développement durable de l'intercommunale	30
Événements importants survenus après la clôture de l'exercice	33
Article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations – mentions obligatoires	33
Commentaires sur les comptes annuels.....	33
Missions particulières accomplies par le réviseur.....	35
INFORMATIONS	36
ANNEXES	37
Rapport annuel du Comité de rémunération (Art. L1523-17§2 du CDLD)	37
Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration (Art. L6421-1 du CDLD)	38
Informations relatives aux Assemblées générales - taux de présence des délégués	41

EDITO

Nous espérions cette année plus sereine sur le plan sanitaire mais les vagues successives du Covid-19 se sont invitées dans le quotidien de l'année 2021. CENEO a cependant pu poursuivre ses activités, sans perturbation directe.

Bien au contraire. Comme vous pourrez le lire ci-dessous, notre intercommunale s'est montrée particulièrement entreprenante en 2021, en poursuivant ses investissements dans de nombreux projets liés aux énergies renouvelables.

En 2020 déjà, nous avons réaffirmé notre stratégie d'investissements dans cette filière. Nous avons alors rapidement joint les paroles aux actes en créant la filiale NEOVIA, dédiée à la mise en œuvre de projets de production locale d'énergie renouvelable et durable pour nos communes affiliées. En 2021, un premier projet a pu être proposé aux communes intéressées par le placement de panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments. Dans le même registre, CENEO a conclu un partenariat destiné cette fois à investir dans des installations photovoltaïques au sein de parcs d'activités économiques, avec la société Enerdeal.

En créant la société W³ Energy, CENEO et la société Perpetum visent le développement d'unités de production d'énergie renouvelable, éolienne ou photovoltaïque, en lien direct avec des sites industriels. À ce jour, plusieurs projets sont en cours de développement, certains même concrétisés.

En ce qui concerne la biométhanisation, notre Assemblée générale a validé des prises de participations de CENEO dans la société Sibiom. Celle-ci a pour objectif l'implantation d'une unité de production de biogaz au sein du parc d'activité économique de Leuze-en-Hainaut. Forte d'une première expérience d'investissement dans l'unité de production de Thuin, CENEO poursuit donc son implication dans la filière.

Rappelons-nous les ambitions du Plan stratégique 2020-2022. Elles prévoyaient la diversification du portefeuille de participations par de nouveaux investissements dans des outils de production d'énergie renouvelable. Nous pouvons assurément être fiers du dynamisme de notre intercommunale en la matière. Les quelques projets repris ci-dessus en témoignent pleinement.

Les voyages d'études, comme à Milan et à Turin en octobre 2021, contribuent également à l'enrichissement de nos connaissances concernant les nouvelles approches en matière d'énergie durable. Ces rencontres, avec des acteurs pionniers dans la recherche ou dans le déploiement de solutions innovantes, continuent de nous inspirer.

Le rapport annuel vous permettra de prendre connaissance de l'ensemble des activités de CENEO au cours du 83ème exercice social, clôturé le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels, également clôturés à cette date.

Face aux enjeux climatiques et géopolitiques que nous vivons aujourd'hui, CENEO, ses trois intercommunales et ses 57 associés publics sont plus que jamais mobilisés pour accompagner, non plus la transition mais la révolution énergétique que notre territoire, notre région et notre société connaissent aujourd'hui.

Raphaël DURANT,
Secrétaire général



Loïc D'HAEYER,
Président





COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2021

		Conseil d'administration	Bureau Exécutif	Comité de gestion « Est Hainaut »	Comité de gestion « Wallonie picarde »	Comité de gestion « Mons & Borinage »	Comité de rémunération	Comité d'Audit
PRESIDENT								
Loïc D'HAEYER	Bourgmestre de Fleurus							
VICE-PRESIDENT								
Emmanuel WART	Conseiller communal à Les Bons Villers							
MEMBRES								
Patrick BARRIDEZ	Conseiller communal à Les Bons Villers							
Marc BOITTE*	Conseiller communal à Manage							
Yvane BOUCART	Conseillère communale à Hensies							
Jacques BRILLET**	Conseiller communal à Soignies							
Pierre CARTON***	Echevin à Dour							
Florence COPIN	Conseillère communale à Courcelles							
Jean-Claude DEBIEVE*	Bourgmestre de Boussu							
Jacques DUMOULIN	Conseiller communal à Leuze-en-Hainaut							
Alexandra DUPONT	Conseillère communale à La Louvière							
Nicolas GLOGOWSKI	Conseiller communal à Gerpennes							
Jacques GOBERT	Bourgmestre de La Louvière							
Laetitia LIENARD	Présidente CPAS de Tournai							
Johan PETRE	Echevin à Courcelles							
Lionel PISTONE	Conseiller communal à Colfontaine							
Roger VANDERSTRAETEN	Bourgmestre de Bernissart							
Yves WILLAERT*	Conseiller communal à Celles							
Nicolas ZDANOV	d'IGRETEC							
SECRETAIRE GENERAL								
Raphaël DURANT								
SECRETAIRE								
Didier DRAUX	de CENEO							
COMITE TECHNIQUE								
Olivier BONTEMS	d'IDETA							
Fanny DE BROUCKERE	d'IDEA							
Benoît LEFEBVRE	d'IDEA							
Raphaël DURANT	d'IGRETEC							
Alain SIMON	d'IGRETEC							

* Président CG
 ** Président CR
 *** Président C.Audit

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

CENEO en bref...

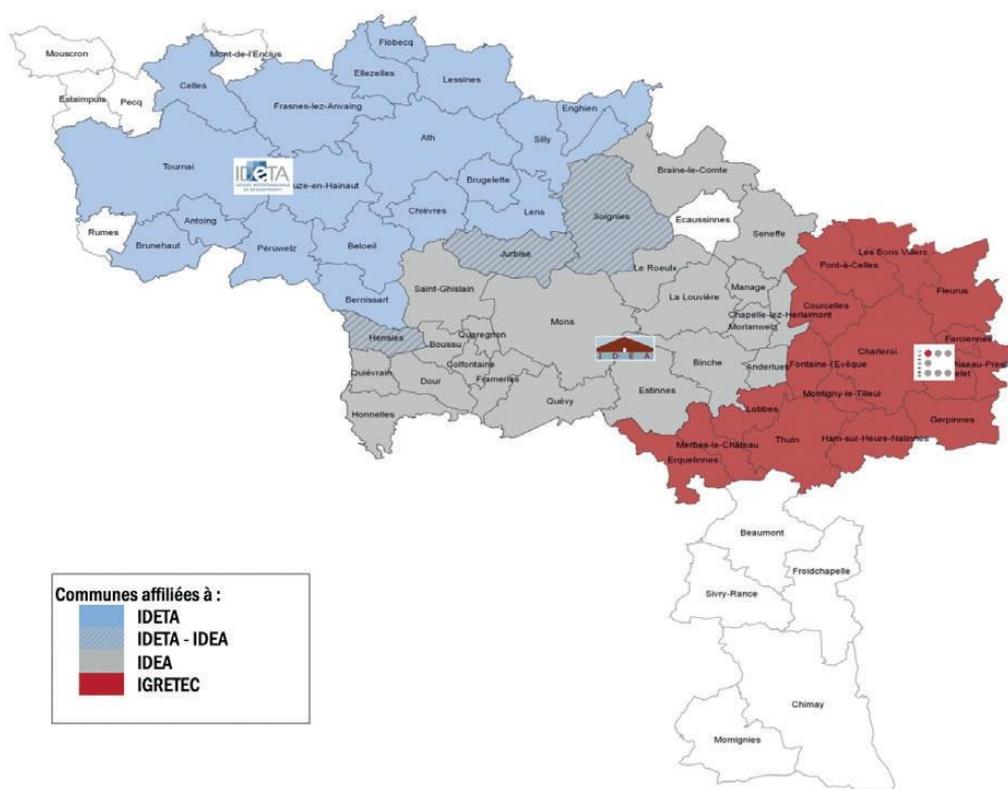
A l'origine, seules les communes participaient au capital de l'intercommunale. Depuis lors, les trois intercommunales de développement économique, IDEA, IDETA et IGRETEC y sont également associées, au travers de leur secteur « Participations ».

En pratique, toutes les participations énergétiques locales sont logées dans le secteur « Participations » de chacune des intercommunales de développement économique, les autres participations énergétiques étant gérées par CENEO.

A travers ces changements de structure, les villes et communes, via leur intercommunale de développement économique, ont vu leur rôle évoluer vers un rôle d'acteur dans les projets locaux de production d'énergie initiés sur leur territoire.

La représentativité du Hainaut dans le secteur de l'énergie s'est ainsi vue renforcée au travers d'un interlocuteur unique.

CARTOGRAPHIE DU HAINAUT - TERRITOIRE COUVERT PAR CENEO AU TRAVERS DES TROIS INTERCOMMUNALES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



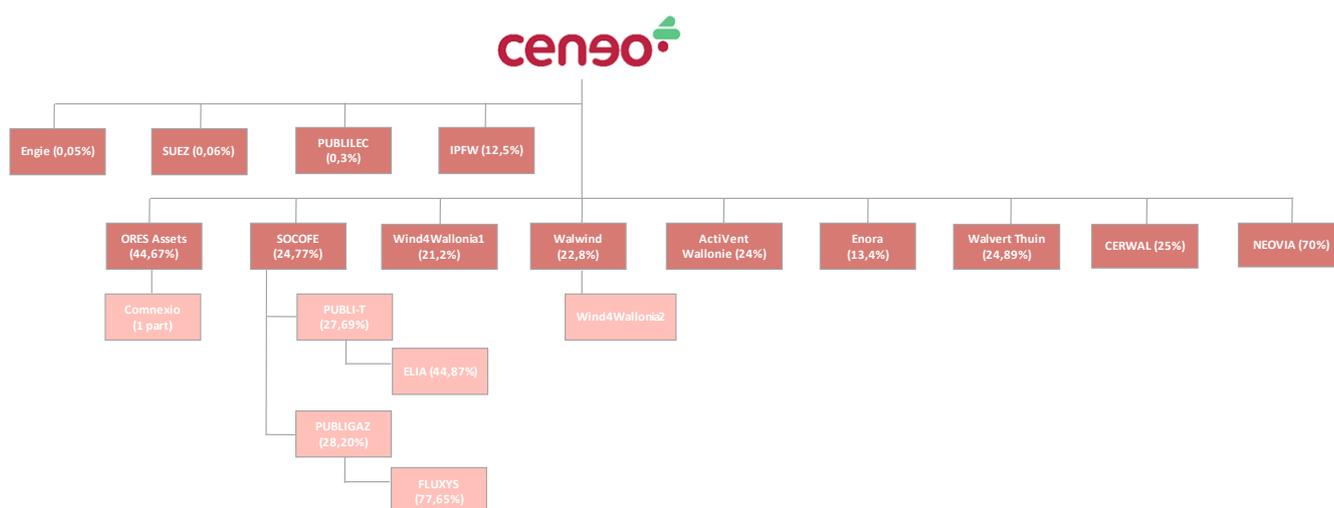


Rapport spécifique sur les participations financières

Le portefeuille de participations de CENEO est diversifié. On y recense des participations à caractère régional, fédéral et européen.

L'essentiel des produits enregistrés par CENEO sont constitués de dividendes perçus de sociétés dont les activités sont régulées.

Ci-dessous, une situation graphique représentant les sociétés dans lesquelles CENEO détient des participations :



Les valeurs reprises dans ce rapport spécifique sont les valeurs d'acquisition hors réévaluation, déduction faite du capital non appelé.

Les rendements indiqués ci-après sont calculés sur base de la valeur d'acquisition historique des participations.

Les participations en ORES Assets et SOCOFE représentent près de 99% de la valeur nette comptable du portefeuille de CENEO.

ACTIVENT WALLONIE

Le 27 octobre 2017, à l'instar d'autres intercommunales wallonnes et de Luminus, CENEO a pris une participation dans la société ActiVent Wallonie, dont l'objet est de financer, construire, réaliser, gérer, entretenir et exploiter les projets de production d'énergie renouvelable développés par Luminus en Wallonie.

Cinq parcs éoliens (6 éoliennes) sont en exploitation depuis 2019 à Le Roeulx, Ghislenghien (Ath), Seneffe, Ghlin (Mons) et Pecq. En 2021, deux décisions d'investissement ont été prises pour la construction de trois éoliennes sur le site de JTEKT à Strépy-Bracquegnies (La Louvière) et à Frameries.

Participation	% détention directe	2018	2019	2020	2021	
ACTIVENT WALLONIE	24,00%	Participation (k€)	206	561	1 006	2 052
		Dividende (k€) (*)	0	0	52	233
		% Rendement	0,00%	0,00%	5,14%	11,37%

Nombre de parts : 10.460

CERWAL

CerWal est un partenariat public-privé constitué par CENEO, InBW, la SPI, le BEP, Haulogy et Nova Energy Wallonia. L'objectif de la société est la mise en place, le développement et la gestion opérationnelle de Communautés d'Énergie Renouvelable, de même que toutes prestations de services pour en assurer le suivi. A ce titre, CerWal assure, depuis le 1^{er} novembre 2020, la mission de délégué pour la première CER wallonne autorisée par la CWaPE (Projet « HospiGreen » à Tournai).

Participation	% détention directe	2018	2019	2020	2021	
CERWAL	25,00%	Participation (k€)			8	5
		Dividende (k€) (*)			0	0
		% Rendement			0,00%	0,00%

Nombre de parts : 2.500

ENGIE

Société active dans l'exploration/production de gaz naturel, la production d'électricité, la fourniture de ces énergies ainsi que la gestion des infrastructures. Engie, ex GDF Suez, est le premier réseau européen de transport et de distribution de gaz naturel, la deuxième capacité européenne de stockage de gaz naturel et le cinquième producteur européen d'électricité.

Cette participation est la conséquence des opérations de fusion réalisées entre Electrabel et Suez, en 2006, et entre Suez et GDF en 2008. La politique de distribution des dividendes a été revue plusieurs fois ces dernières années.

Pour rappel, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, l'Assemblée générale 2020 d'Engie a décidé de ne pas distribuer de dividendes.

Participation	% détention directe	2018	2019	2020	2021	
ENGIE	0,05%	Participation (k€)	26 529	26 529	26 529	26 529
		Dividende (k€)	1 408	0	666	1 069
		% Rendement	5,31%	0,00%	2,51%	4,03%

Nombre de parts : 1.142.820

Consulter son rapport annuel : www.engie.com/groupe/publications

ENORA

Société active dans le développement, l'implantation et l'exploitation de stations de distribution de carburant CNG et bioCNG à destination du grand public (en ce compris professionnel) sur le territoire belge.

Enora résulte d'un partenariat entre G&V Energy Group qui gère des stations de ravitaillement en carburants, Engie Electrabel, fournisseur de gaz et d'électricité et les intercommunales IDETA, CENEO, Sogeparlux et IEG.

Depuis sa constitution, ce partenariat a vu la construction de 20 stations CNG, dont 10 en Hainaut.

En 2021, CENEO a souscrit à 1.330 nouvelles parts pour un montant de 133.000 euros afin de porter sa détention de capital à 13,35%.

Participation	% détention directe	2018	2019	2020	2021
ENORA	13,35%	98	150	267	400
		0	0	0	0
		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Nombre de parts : 4.000

IPFW

Les enjeux de la présence des intercommunales pures de financement au capital de sociétés telles qu'ORES Assets et Socofe, plaident pour une meilleure coordination voire la définition d'une position commune.

Pour y arriver, les huit intercommunales pures de financement actives en Wallonie ont décidé de mettre en place, entre elles, le 3 mars 2015, un groupement (Société en Nom Collectif au sens du nouveau CSA), qui constitue un mode de coopération pragmatique permettant :

- d'apparaître ensemble, sur des dossiers où leurs intérêts sont communs, sans remettre en cause la stratégie et l'organisation locale voulues par les communes associées ;
- de garantir l'indépendance et la distance quant à la réflexion stratégique et financière des IPFW par rapport aux structures dans lesquelles elles détiennent des participations.

Les objectifs du groupement peuvent se décliner comme suit, sans pour autant que la liste ne soit exhaustive :

- analyser et orienter en tant qu'actionnaire de référence d'ORES, la politique suivie par les administrateurs et le management d'ORES ;
- fixer une stratégie à mettre en place face aux besoins de financement actuels et futurs des intercommunales pures de financement ;
- mesurer et appréhender les enjeux stratégiques et techniques des réseaux de transport où le monde communal belge est majoritaire ;
- analyser les opportunités de prises de participation et d'investissements dans le secteur de l'énergie.

S'agissant d'une plateforme technique de coopération, le groupement ne réalise aucune activité commerciale. Son fonctionnement est couvert par une cotisation annuelle versée par ses membres fondateurs. Forte de son expertise dans le secteur de l'énergie, c'est CENEO qui assure la gestion et le pilotage du groupement.

Participation	% détention directe	2018	2019	2020	2021
IPFW	12,50%	5	5	5	5
		0	0	0	0
		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Nombre de parts : 1

NEOVIA

Comme mentionné dans son plan stratégique 2020-2022, la volonté de CENEO est d'affirmer son rôle de partenaire financier de ses associés communaux et de continuer à s'inscrire comme initiateur de projets énergétiques renouvelables à l'échelle de la province du Hainaut.

En développant NEOVIA, CENEO et les ADT associées (IDEA, IDETA et IGRETEC) ont pour objectif de financer, construire, exploiter et entretenir, sous forme de tiers investisseur, des projets transversaux de la production locale d'énergie renouvelable et durable.

La volonté au sein de NEOVIA serait de lancer la dynamique, lors de la mise en place de la société, avec un appel à projet d'installations photovoltaïques sur les bâtiments publics ainsi que l'installation de bornes de rechargement au CNG slowfill pour les véhicules communaux.

Une fois la dynamique lancée, NEOVIA étendra le champ de ses activités dans le secteur de l'énergie.

En effet, la société pourrait investir également dans d'autres filières en lien avec la production d'énergies renouvelables, l'utilisation de celles-ci et de manière plus générale dans des filières en lien avec le développement durable.

Cette société a pour vocation de soutenir les communes dans le développement de leur autonomie énergétique en garantissant un lien étroit entre leurs productions renouvelables et leurs consommations dans une optique d'autoconsommation directe sur site ou collective via les communautés d'énergie renouvelable (CER) et ce dans une logique de circuit court énergétique.

La société sera active sur les 3 bassins de vie du Hainaut. L'ensemble des 57 associés communaux de CENEO pourra avoir recours aux services proposés par NEOVIA. Les filières privilégiées tiendront également compte des spécificités territoriales des différents bassins et communes.

Participation	% détention directe		2018	2019	2020	2021
NEOVIA	70,00%	Participation (k€)				140
		Dividende (k€) (*)				0
		% Rendement				0,00%

Nombre de parts : 1.400



PUBLILEC

Société coopérative qui a pour objet de réaliser toutes opérations financières, mobilières et immobilières relatives au secteur de la production, du transport, de l'achat, de la vente et de l'échange d'énergie, pour le compte du secteur public. Publilec détient notamment 26,40 % du capital du producteur/fournisseur d'énergie Luminus.

Participation	% détention directe	2018	2019	2020	2021
PUBLILEC	0,29%	1 135	1 135	1 135	1 135
		Participation (k€)			
		Dividende (k€)	7	19	15
		% Rendement	0,64%	1,67%	1,28%

Nombre de parts : 3.718

SUEZ

Suez est une société active dans les domaines du traitement de l'eau, de la gestion des déchets et d'assainissement. Cette participation est la conséquence des opérations de fusion réalisées entre Electrabel et Suez en 2006 et entre Suez et GDF en 2008.

La politique de distribution des dividendes est stable depuis plusieurs années et s'élève à 0,65 € par action sauf en 2020, suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, l'Assemblée générale 2020 avait pris la décision de réduire le dividende 2019 de 30%.

Participation	% détention directe	2018	2019	2020	2021
SUEZ	0,06%	2 947	2 947	2 947	2 947
		Participation (k€)			
		Dividende (k€)	195	135	195
		% Rendement	6,60%	4,57%	6,60%

Nombre de parts : 299.299

Consulter son rapport annuel : www.suez.com/fr/Actualites/Publications

WALVERT THUIN

Fruit d'un partenariat avec les acteurs locaux, une coopérative citoyenne et CENEO, la société Walvert Thuin a été créée le 11 avril 2018 pour financer, construire et exploiter une unité de biométhanisation sur le territoire de la Ville de Thuin.

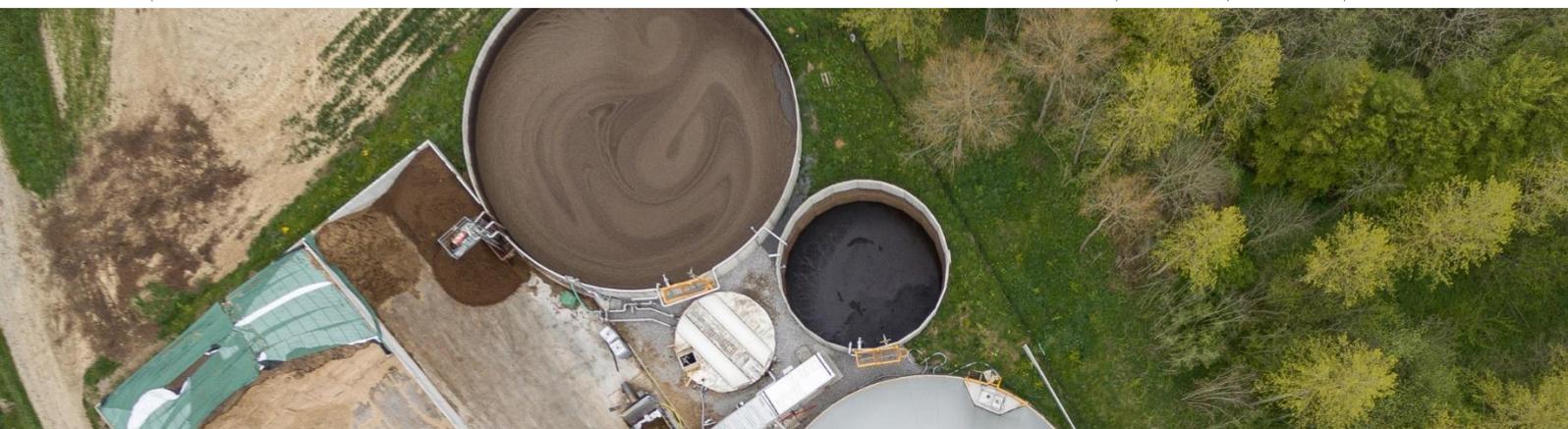
Il s'agit d'une installation de biométhanisation agricole de taille moyenne (600 kWe) qui met en œuvre le processus naturel de dégradation de la matière organique en milieu anaérobie (absence d'air, d'oxygène) par l'action combinée de plusieurs communautés de bactéries à une température de 37°C. L'objectif poursuivi est double :

- produire à partir de matières premières agricoles disponible localement, des énergies renouvelables permanentes sur la Ville de Thuin ;
- impliquer les citoyens et les autorités publiques dans la réalisation et l'exploitation de l'installation

L'installation est entrée en production début janvier 2019.

Participation	% détention directe	2018	2019	2020	2021
WALVERT THUIN	24,89%	169	219	219	219
		Participation (k€)			
		Dividende (k€) (*)	0	0	0
		% Rendement	0,00%	0,00%	0,00%

Nombre de parts : 219





WIND4WALLONIA GROUPE

Le 12 juin 2015, à l'instar d'autres intercommunales wallonnes et Engie, CENEO a pris une participation dans la société Wind4Wallonia, dont l'objet est de financer, construire, réaliser, gérer, entretenir et exploiter les parcs éoliens développés par Engie en Wallonie.

Entre 2016 et 2018, trois parcs éoliens ont été mis en exploitation (Dour, Sterpenich et Modave).

En 2018, une filiale d'exploitation a été mise en place (Wind4Wallonia 2) via la holding Walwind. Quatre projets sont actuellement en exploitation à Ecaussinnes, Leuze-en-Hainaut, Soignies et Tinlot et un projet en phase de construction (à Dhuy).

Participation	% détention directe
WIND4WALLONIA	21,20%

Nombre de parts : 33.722

	2018	2019	2020	2021
Participation (k€)	843	843	843	843
Dividende (k€) (*)	0	172	502	0
% Rendement	0,00%	20,40%	59,59%	0,00%

Participation	% détention directe
WALWIND	22,80%

Nombre de parts : 684

	2018	2019	2020	2021
Participation (k€)	684	684	308	308
Dividende (k€) (*)	0	0	453	0
% Rendement	0,00%	0,00%	147,11%	0,00%

Focus sur ORES Assets : ORES prépare une transition énergétique inclusive

ORES contribue activement à une transition énergétique inclusive. Dans plus de trois communes wallonnes sur quatre, les réseaux de distribution d'électricité ou de gaz ainsi que les infrastructures d'éclairage public communal sont gérés et exploités par ORES. C'est dire si cette entreprise compte en Wallonie. Elle compte aussi pour CENEO puisque ORES Assets, l'intercommunale dont ORES est la filiale, représente 70% de notre portefeuille. Avec 44,67% des parts, CENEO en est même l'actionnaire principal.

Aujourd'hui, ORES exploite plus de 52.000 kilomètres de réseaux électriques et 10.000 kilomètres de réseaux de gaz, alimentant ainsi quelque 2,7 millions de personnes en électricité et/ou en gaz dans 198 communes wallonnes. ORES entretient et veille aussi à la modernisation de plus de 463.000 luminaires d'éclairage public.

ORES a aussi pour mission d'accompagner les autorités publiques et les clients dans le processus de transition énergétique. Pour ce faire, elle investit de manière continue, ambitieuse et ciblée dans les équipements et les systèmes qui permettent de préparer l'avenir du marché de l'énergie pour tous, y compris les populations les plus fragiles. ORES agit concrètement pour que la transition énergétique et écologique soit accessible à tous les citoyens, source d'emploi et de prospérité pour la collectivité.

La transition énergétique d'ORES en 4 chiffres clés

- **1,3 milliard** : Au cours des cinq dernières années, ORES a investi 1,3 milliard d'euros dans ses réseaux de distribution avec pour objectif de garantir la qualité d'approvisionnement des clients et de moderniser les infrastructures pour faciliter la transition énergétique, notamment via le raccordement des productions d'énergie verte renouvelable.
- **100.000** : En septembre 2021, ORES a franchi le cap des 100.000 luminaires d'éclairage public équipés de lampes LED au travers de son projet e-LUMin, soit près de 30% du parc géré par ORES équipé de cette technologie.
- **30.000** : En octobre 2021, une autre barre symbolique a été franchie avec l'installation du 30.000ème compteur électrique communicant sur son réseau. Ces compteurs communicants permettent à la fois de mieux gérer les flux d'énergie sur le réseau et de mettre à la disposition des clients des solutions efficaces de suivi et de maîtrise de leur consommation d'énergie.
- **2** : Les équipes d'ORES ont raccordé deux nouvelles unités de biométhanisation au réseau de distribution de gaz. Situées à Quévy et aux Bons Villers, elles viennent s'ajouter à l'installation de Fleurus qui fut la première à être connectée au réseau d'ORES en 2020. Elles permettent aujourd'hui à plusieurs milliers de clients d'être alimentés en gaz renouvelable et local.

Cap important pour la gestion des réseaux de distribution

2021-2022 aura été une période décisive pour l'avenir d'ORES puisqu'en février 2021 a été lancée la procédure de renouvellement des mandats de gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Conformément à la procédure, chacune des 262 communes wallonnes devait lancer un appel à candidatures en vue de proposer au Gouvernement wallon son futur gestionnaire de réseau de distribution pour la période 2023-2043. ORES a remis un dossier de candidature à toutes les communes qu'elle dessert déjà, ainsi qu'à plusieurs autres pour lesquelles elle a la conviction de pouvoir apporter une réelle valeur ajoutée en termes de transition énergétique et de qualité de service. La désignation officielle des GRD par le Gouvernement wallon est attendue pour l'été 2022, mais une très grande majorité de communes ont reproposé ORES comme GRD.

Atrias : une belle avancée au service de la transition

En 2021 a aussi été lancée la nouvelle plateforme unifiée d'échanges de données du secteur du gaz et de l'électricité. Cet outil est le fruit d'un développement de plusieurs années par ORES et les autres GRD belges,

associés au sein de la société Atrias, en concertation avec les fournisseurs d'énergie. Ce CMS (pour *Central Market System*) de l'énergie va permettre le traitement centralisé d'un nombre considérable d'opérations et de données sur le marché, avec plus de rapidité, de transparence et de précision. Il sera un outil de transition énergétique, en supportant notamment le déploiement des compteurs communicants.

Intempéries : une extraordinaire résilience

Enfin, 2021 a aussi été marquée, pour des milliers de Wallons et Wallonnes comme pour ORES, par les intempéries meurtrières de la mi-juillet. Les dégâts ont été d'une ampleur exceptionnelle et les infrastructures de distribution n'ont pas été épargnées. Sur les réseaux d'ORES, des centaines de transformateurs, cabines et coffrets électriques ont été détruits, sans parler des milliers de compteurs détériorés ou rendus inutilisables suite à la rapide montée des eaux.

Face à cette catastrophe sans précédent, les équipes d'ORES ont fait preuve d'une grande mobilisation et d'une solidarité exemplaire. La société a rapidement déployé un plan de sortie de crise et les travaux de réparation ont été réalisés dans des temps records grâce à l'incroyable mobilisation du personnel. En un peu plus de trois semaines, la totalité des réseaux d'ORES étaient à nouveau opérationnels et tous les clients étaient réalimentés.



Fernand Grifnée, Président du Comité de direction

« Dans le cadre du renouvellement des mandats des GRD, les Collèges et Conseils communaux ont très largement renouvelé leur confiance à ORES, ce qui nous conforte dans notre vision et dans la poursuite de la mise en œuvre de notre plan stratégique. Plus que jamais, ORES assume son rôle en matière de transition énergétique et de responsabilité sociétale, dans un contexte en évolution très rapide. »

Participation	% détention directe		2018	2019	2020	2021
ORES ASSETS	44,67%	Participation (k€)	487 304	487 304	487 304	487 304
		Dividende (k€)	37 185	31 292	31 665	31 996
		% Rendement	7,63%	6,42%	6,50%	6,57%

Nombre de parts "A" : 29.613.672

Consulter son rapport annuel : www.ORESassets.be/fr/publications

SOCOFE, à l'affût du futur

A la fois acteur financier et architecte de projets en faveur de la transition environnementale, SOCOFE est incontournable dans le paysage énergétique belge. La holding wallonne nous assure une présence forte dans des secteurs résolument tournés vers l'avenir : le transport de molécules, le transport d'électricité, l'éolien offshore, le stockage électrique... En tant que deuxième actionnaire de référence de SOCOFE, CENEO est convaincue de longue date que cette transition est source d'opportunités pour notre région.

SOCOFE est une holding financière à caractère régional puisqu'elle fédère les intérêts communaux et intercommunaux wallons. Toutes les provinces wallonnes y sont représentées, et avec 24,55% des parts, CENEO y est aujourd'hui le deuxième plus gros actionnaire. En 2021, SOCOFE a renforcé les compétences et le dynamisme de son équipe et s'est notamment dotée d'un nouveau slogan soulignant sa nouvelle image de marque : **SOCOFE, à l'affût du futur**.

Au travers de cette participation, nous sommes engagés de manière stratégique dans l'avenir énergétique de notre pays puisque SOCOFE est l'actionnaire le plus important de Publi-T (avec 27,69% des parts) et de Publigaz (28,20% des parts). Ces deux holdings fédérales regroupent, respectivement, les participations communales et intercommunales en Elia, le gestionnaire de réseaux de transport d'électricité belge, et en Fluxys, le gestionnaire de réseaux de transport de gaz.

Elia et Fluxys sont des entreprises essentielles pour la sécurité énergétique de notre pays, mais aussi pour la transition. Leur stratégie volontariste et ambitieuse s'inscrit aujourd'hui totalement dans une logique de transition.

Fluxys se prépare à transporter les molécules du futur

Fluxys a entamé une course contre la montre pour garder sa place de premier plan dans le transport énergétique belge et européen. En 2021, Fluxys a posé les premiers jalons de sa stratégie 2050. Celle-ci vise à développer son réseau pour pouvoir transporter les molécules du futur, à savoir, outre le gaz naturel dans une phase transitoire, d'autres molécules comme de l'hydrogène, du CO₂ capté dans l'industrie (qui dispose de peu d'alternatives), de l'ammoniaque ou encore de l'e-méthane. Cela se fera au travers de réseaux complémentaires : une partie du réseau existant à reconverter et de nouvelles canalisations à construire.

Elia, moteur de la transition

La feuille de route d'Elia vise elle aussi à relever les défis de la transition énergétique. Le GRT d'électricité est occupé entre autres à développer les infrastructures nécessaires à l'intégration des énergies renouvelables et à augmenter l'interconnexion de notre pays de manière à pouvoir aller chercher à tout moment, là où elle est produite, l'énergie la moins polluante et au moindre coût. C'est notamment à Elia qu'a été confié, en 2021, le projet de construire une interconnexion entre la future île énergétique qui sera située dans la nouvelle *offshore* Zone Princesse Elisabeth et de grands parcs éoliens au large des côtes danoises. C'est aussi Elia qui sera chargé de transporter l'énergie produite dans la nouvelle zone *offshore* vers l'intérieur du pays.

Collaborer pour répondre au bon endroit, au bon moment

Pour SOCOFE, l'avenir énergétique reposera inévitablement sur une collaboration entre Elia et Fluxys. En effet, l'idée serait que le mix énergétique puisse répondre vraiment aux besoins des industries et des citoyens. A certains endroits, il y aura peut-être un déficit d'électrons qui sera compensé par des molécules, tandis qu'à d'autres ce sera l'inverse.

Pionnière dans l'éolien *offshore*

En ce qui concerne l'éolien *offshore*, avec l'inauguration du parc SeaMade en octobre 2021, les trois parcs dans lesquels SOCOFE a investi (C-Power, Rentel et SeaMade) sont parfaitement opérationnels. Par ailleurs, les équipes

de SOCOFE se préparent activement, avec les acteurs du Nord et du Sud du pays, à se positionner aussi dans les projets de la future Zone Princesse Elisabeth.

SOCOFE se diversifie

Enfin, SOCOFE s’est aussi donné pour mission de soutenir le développement de projets innovants et structurants en Wallonie. C’est ce qu’elle a fait en étant partie prenante d’EStor-Lux, le plus grand parc de batteries de stockage du Benelux à ce jour. Mis en service en décembre 2021, EStor-Lux est un projet essentiel à la transition énergétique car il apporte la flexibilité nécessaire à celle-ci. L’augmentation de la part d’énergie renouvelable dans le mix énergétique rend en effet les marchés électriques belge et européen de plus en plus volatils et de moins en moins prévisibles. Or le stockage d’électricité permet d’assurer la stabilité du réseau et la sécurité d’approvisionnement durable et neutre en émissions de CO₂, en particulier pendant les périodes sans vent ni soleil, et/ou quand l’énergie renouvelable est abondante. EStor-Lux a été mis en place selon un modèle de consortium privé/public novateur. Les actionnaires sont SOCOFE, SRIW Environnement, Rent-A-Port Green Energy et Sopaer.

Jean-Marie Bréban, Directeur général

« La collaboration entre Elia et Fluxys permettra de répondre à 100% aux besoins des citoyens et des entreprises. »

« SOCOFE et les acteurs wallons ont prouvé leurs compétences et professionnalisme dans la première zone offshore. Nous comptons bien sûr nous positionner dans la future Zone Princesse Elisabeth. »

« 2021 a été l’année où nous avons posé tous les jalons pour réaliser nos ambitions. 2022 sera l’année de nouveaux investissements. »



Participation	% détention directe	2018	2019	2020	2021
SOCOFE	24,77%	21 268	181 739	184 528	184 528
		2 342	2 569	9 579	9 938
		11,01%	1,41%	5,19%	5,39%

Nombre de parts : 137.647

Consulter son rapport annuel : <http://www.socofe.be/informations-financieres/rapports-annuels.html>



Centrale d'achat d'énergie

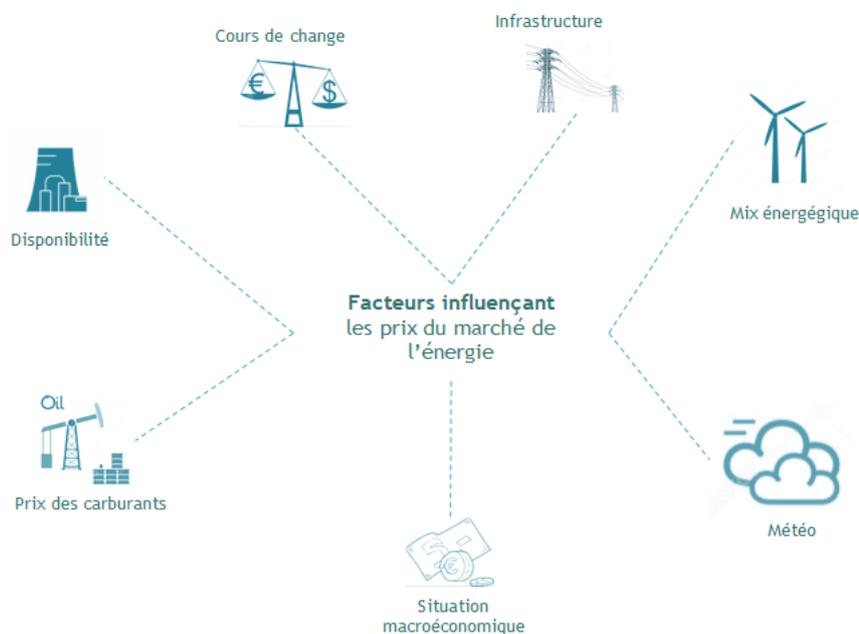
L'activité principale de la Centrale d'achat d'énergie reste la passation des marchés publics d'électricité et de gaz pour nos adhérents.

LES MARCHES DE L'ENERGIE AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Le cadre général des marchés de l'énergie

Depuis la libéralisation totale des marchés, le principe de base pour la fixation des prix de l'énergie est la loi de l'offre et de la demande. Plus la demande augmente ou l'offre baisse, plus les prix augmentent et inversement.

Quels sont les facteurs qui influencent le prix du marché de l'énergie ?



La situation macro-économique et les relations géopolitiques vont influencer le contexte général dans lequel les marchés évoluent.

Ce contexte général impacte le niveau de consommation d'énergie et se décline par le contexte de la production des autres pays, les relations économiques entre nations, les tensions politiques ou militaires, les guerres commerciales, la croissance économique mondiale ou plus locale, les cours de change, l'influence des banques centrales...

L'infrastructure et la disponibilité des unités de production sont des éléments importants car, en cas de panne d'unité de production du type nucléaire, il faut soit pouvoir produire de l'électricité via d'autres moyens, soit importer au travers des connexions transfrontières sinon les prix augmentent.

Le prix des autres énergies, et en particulier le pétrole et le charbon, influencent les prix du gaz et de l'électricité. Le marché du gaz est influencé par les prix du pétrole, et l'électricité est également liée aux choix de productions qui sont faits, donc des combustibles utilisés pour cette production : gaz, charbon...

Le prix des quotas de CO₂ : depuis 2005, le système d'échange de quotas d'émission de CO₂ de l'UE influence les prix de l'électricité. Les fluctuations des prix des quotas influencent les prix de l'électricité, lorsque ces prix sont déterminés par sa production à base de combustion de gaz ou de charbon.

La météo, peut influencer la demande d'énergie en cas de période de froid ou de canicule. Ces effets ne jouent que sur le court terme.

L'énumération de l'ensemble des facteurs qui influencent les prix de l'énergie montre à suffisance la complexité des marchés du gaz et de l'électricité. La connaissance de chacun des facteurs, qui eux-mêmes interagissent entre eux, permet d'appréhender au mieux la fixation des prix.

Analyse du marché du gaz

EVOLUTION DU PRIX DU GAZ



L'augmentation importante des prix durant le second semestre 2021 s'explique par :

- une augmentation de la demande suite à la reprise économique après la crise du Covid-19 ;
- une diminution des cargaisons de GNL en Europe au profit du marché asiatique, plus agressif au niveau de la demande ;
- des stocks très faibles ;
- les différentes annonces sur la possibilité d'une réduction de l'approvisionnement via la Russie.

Finalement, la consommation importante et les faibles approvisionnements ont contribué à l'augmentation des prix jusqu'en fin d'année, avec de très fortes hausses dans le courant du mois de décembre.

Analyse du marché de l'électricité

EVOLUTION DU PRIX DE L'ELECTRICITE



Le prix de l'électricité a connu également de fortes hausses, dues surtout à la flambée du prix du gaz et des émissions de CO₂.

Au cours du premier trimestre, l'augmentation des prix de l'électricité reste limitée grâce à une bonne production d'énergie renouvelable et à la disponibilité du nucléaire.

Le second trimestre verra les prix augmenter en raison :

- d'une faible disponibilité du nucléaire français ;
- du prix du gaz qui influence celui de l'électricité sur les marchés à terme ;
- des émissions de CO₂.

Une faible production éolienne au mois de juillet – compensée par la disponibilité du nucléaire – accentue l'augmentation des prix au cours du troisième trimestre.

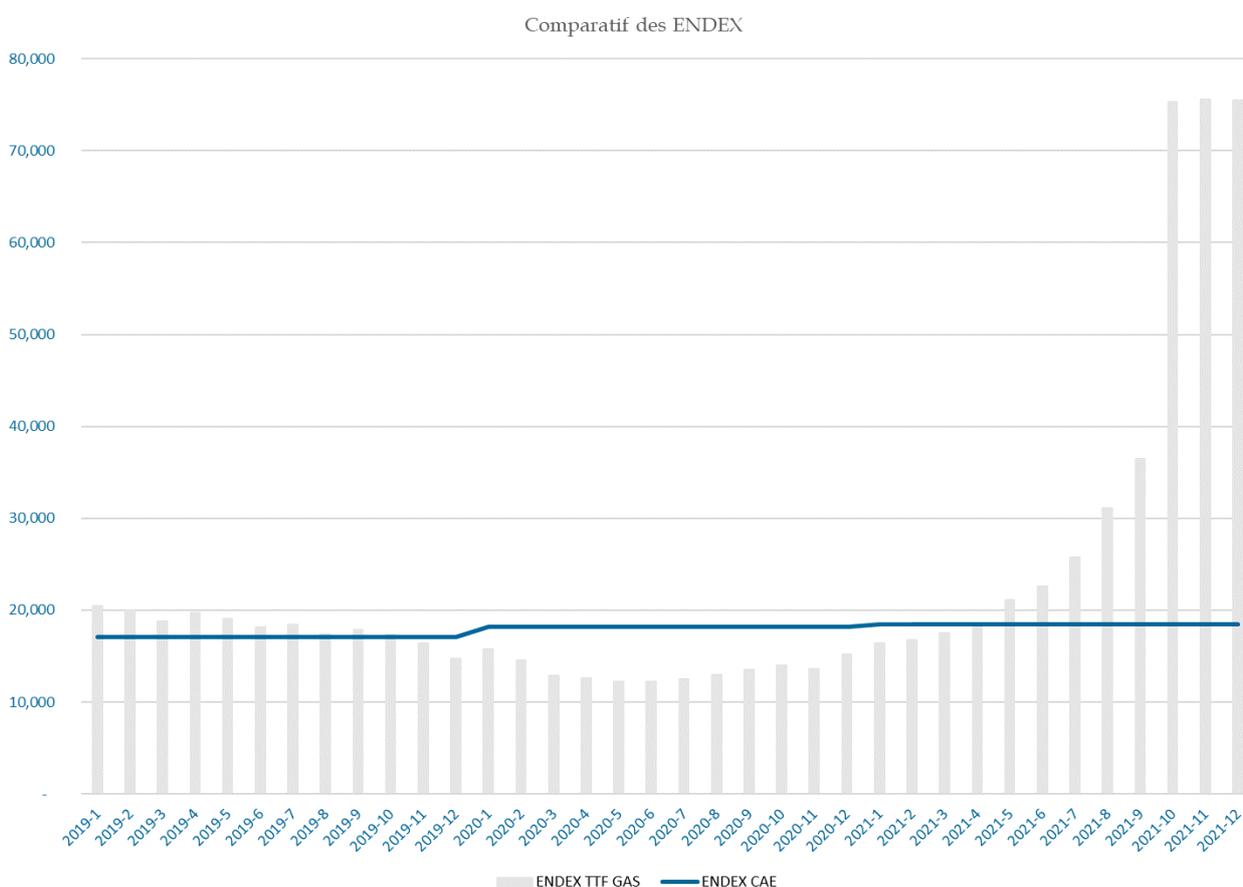
Le dernier trimestre connaîtra une flambée des prix liée à la hausse des prix du gaz. En effet, la volatilité des prix est déterminée par les incertitudes quant à l'approvisionnement en gaz.

MARCHES D'ACHAT D'ENERGIE

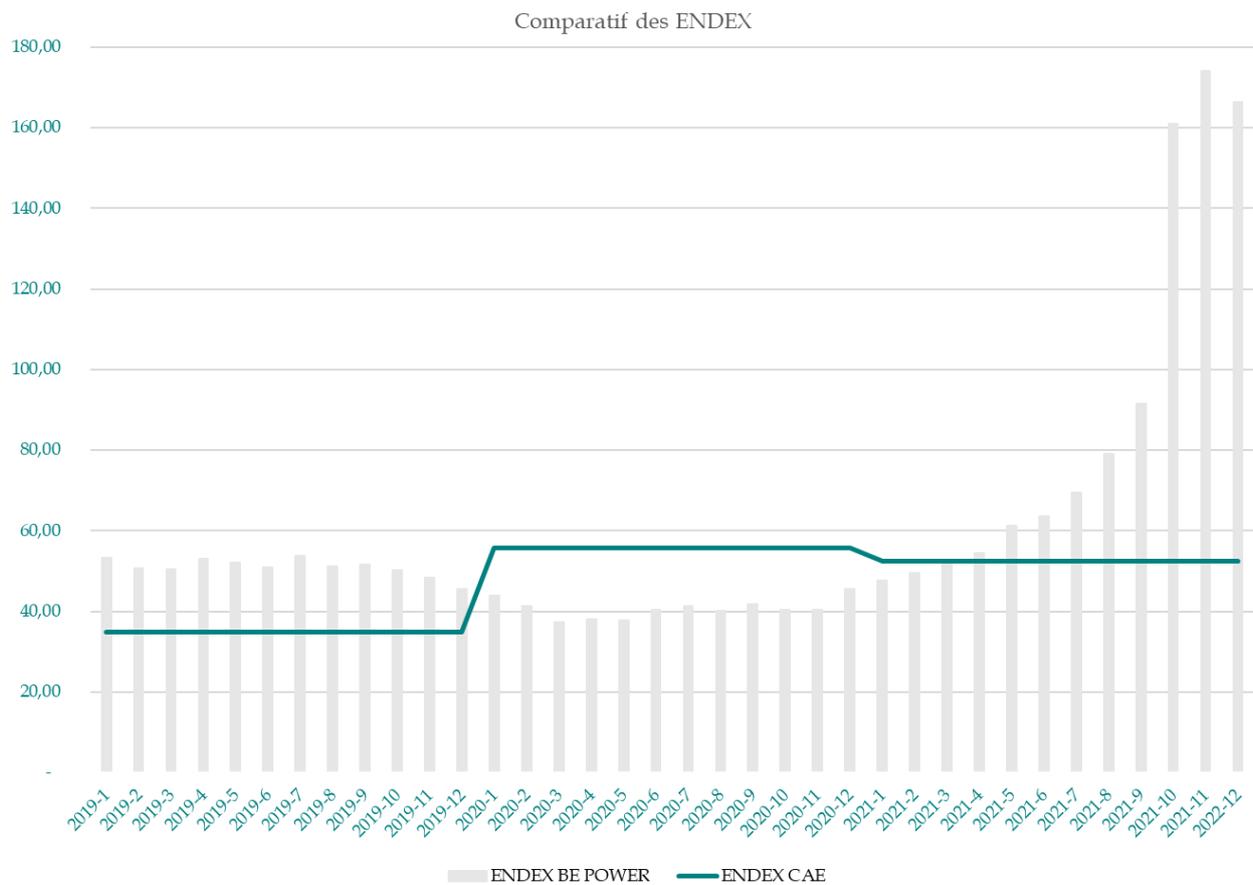
La décision de fixer les prix, depuis plus de 10 ans, a permis aux adhérents de bénéficier de prix inférieurs au prix du marché excepté en 2020 où la baisse de la demande globale a entraîné les prix de l'énergie à des niveaux historiquement bas.

Au cours de l'année 2021, l'économie retrouve ses fondamentaux avant de connaître la crise de l'énergie après Covid-19, accentuée, en 2022, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la guerre qui en découle.

Marché « Gaz »



Marché « Électricité »



Les différentes crises renforcent le constat que les prix fixes négociés par la Centrale d'achat d'énergie ont permis d'éviter les fortes hausses passées et à venir.

La Centrale d'achat continue d'offrir ses services aux adhérents via :

- son rôle de courtier en certificats verts ;
- l'établissement du budget énergie pour les villes et communes ;
- l'introduction des données pour que les villes et communes puissent bénéficier de l'exonération de la redevance de voirie ;
- la mise à disposition d'un logiciel de suivi énergétique.



CONTEXTE SANITAIRE LIÉ A LA CRISE DU COVID-19

Eu égard au contexte sanitaire, les réunions des instances de gestion se sont tenues comme suit :

Par visioconférence :

- Les Conseils d'administration des 26 janvier, 23 février, 23 mars, 12 mai, 25 juin et 17 décembre 2021 ;
- Le Comité de rémunération du 23 mars 2021 ;
- Le Bureau exécutif du 21 avril 2021 ;
- Le Comité d'Audit du 28 avril 2021 ;
- Les Comités de gestion :
 - Est Hainaut des 27 avril et 30 novembre 2021 ;
 - Mons & Borinage des 23 avril et 26 novembre 2021 ;
 - Wallonie picarde des 22 avril et 25 novembre 2021 ;

En présentiel :

- Les Conseils d'administration des 28 septembre et 8 novembre 2021 ;
- Le Comité d'Audit du 19 octobre 2021 ;
- Les Comités de gestion :
 - Est Hainaut du 26 octobre 2021 ;
 - Mons & Borinage du 22 octobre 2021 ;
 - Wallonie picarde du 20 octobre 2021.

Les deux Assemblées générales, de juin et décembre, se sont tenues sans présence physique, sur base des délibérations des associés envoyées à CENEO.

Principales décisions du Conseil d'administration

SÉANCE DU 26 JANVIER 2021

Pour cette première séance de l'année, le Conseil d'administration a lancé, dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de communication, un marché public ayant pour objectif d'externaliser une mission de chargé de communication externe et interne.

En second lieu, les administrateurs ont approuvé le nouveau projet de parc éolien sur le site de JTEKT à Strépy-Bracquegnies, qui n'est autre que le cinquième projet mis en œuvre via le partenariat ActiVent Wallonie, lequel a vu le jour en 2017. En outre, ils ont pris connaissance de l'évolution des divers projets développés en collaboration avec les partenaires énergétiques de CENEO, à savoir Wind4Wallonia, Wind4Wallonia 2/Walwind et ActiVent Wallonie.

Enfin, le Conseil d'administration a été informé des comptes 2020 des sociétés Publi-T et Publigaz (bilan et comptes de résultats) ainsi que des événements importants survenus durant leur exercice comptable 2019-2020 respectif.

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2021

La séance a débuté par la présentation de la nouvelle stratégie de communication de CENEO mise en place en collaboration avec l'agence de communication Cible. Celle-ci comprenait un plan de communication, un nouveau site internet ainsi qu'une nouvelle identité. Le Conseil d'administration a validé cette stratégie et le nouveau nom qui en résulte : « CENEO ».

Au cours de cette séance, le Conseil d'administration a émis un avis favorable sur la cession de la participation de la SOCOFE dans la société Ventis (s'élevant à 12,5%) et ce, conformément à l'article 35 du décret « Gouvernance » du 28 mars 2018.

Dans le cadre de l'ouverture du capital d'ActiVent Wallonie aux intercommunales IDEFIN et SOFILUX, le Conseil d'administration a approuvé l'acquisition de 3 % supplémentaires du capital d'ActiVent Wallonie, ce qui porte la détention de CENEO à 24 % et représente un investissement global de 520.827 €.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé de désigner Messieurs DURANT et ZDANOV, comme administrateurs de NEOVIA, société constituée au terme d'une prise de participation approuvée par l'Assemblée générale du 18 décembre 2020.

SÉANCE DU 23 MARS 2021

Lors de cette séance, le Conseil d'administration a approuvé l'attribution du marché de services en matière de communication et de relations publiques à la société qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Par ailleurs, les administrateurs ont pris connaissance des rapports d'activités, pour l'année 2020, de la société IPFW.

Le Conseil d'administration a décidé unanimement d'adresser un courrier au Ministre de tutelle, portant sur l'impossibilité envisagée dans l'avant-projet de décret adaptant certaines dispositions régionales au nouveau Code des Sociétés et des Associations (CSA), pour le Conseil d'administration, de procéder à des acomptes sur dividendes, ce qui est pourtant expressément prévu dans le Code des Sociétés et des Associations.

Les administrateurs ont décidé de mandater le Secrétaire général afin de participer au groupe de travail du projet de réseau de chauffage urbain initié par Tibi au départ de leur unité de valorisation énergétique.

SÉANCE DU 12 MAI 2021

En début de séance, le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels au 31 décembre 2020 ainsi que son rapport de gestion à l'Assemblée générale. Les administrateurs ont également approuvé :

- le projet de modifications statutaires relatif aux adaptations du Code des Sociétés et des Associations et au changement de nom de l'intercommunale ;
- le contenu de la lettre d'affirmation à adresser au réviseur ;
- le rapport annuel des rémunérations du Conseil d'administration qui fera partie intégrante du rapport de gestion et ce, conformément au décret « Gouvernance ».

Dans la foulée, les administrateurs ont arrêté l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 25 juin 2021.

Au cours de cette séance, le Conseil d'administration :

- s'est positionné favorablement sur l'acquisition de 25.442 parts « A » d'ORES Assets que la commune de Lasne souhaitait vendre à des fins de trésorerie ;
- a approuvé le nouveau projet de parc éolien sur le site de la société COSUCRA à Pecq via le partenariat ActiVent Wallonie ;
- a remis un avis favorable quant au retrait de la SOCOFE du capital de la SWDE ainsi que celui de BeTV, conformément aux dispositions du décret « Gouvernance ».

Par ailleurs, dans le cadre du projet « Infrastructures basses énergies » de la SOFICO, le Conseil d'administration a décidé de n'accorder aucune exclusivité aux candidats sélectionnés par la société pour la valorisation de leurs domaines routier et fluvial, et ce, afin d'optimiser les partenariats déjà existants dans la filière du renouvelable.

Ensuite, les administrateurs ont nommé un représentant de l'intercommunale pour les différentes Assemblées générales de sociétés auxquelles CENEO est associée. Ils ont enfin été informés du suivi du projet NEOVIA.

SÉANCE DU 25 JUIN 2021

Le Conseil d'administration a, tout d'abord, approuvé la cotisation de CENEO dans le budget 2021 de la société IPFW au montant de 77.127,41 €, réclamé à titre de frais de fonctionnement du groupement.

Ensuite, conformément aux dispositions du Code des Sociétés et des Associations, le Conseil d'administration a approuvé la réussite des tests de solvabilité et de liquidité visant à protéger ses associés dans le cadre d'une distribution de dividendes. Ces tests ont été réalisés sur base des comptes consolidés de l'intercommunale au 31 décembre 2020. Dans ce cadre, le Conseil d'administration a approuvé son rapport spécial exigé par l'article 6:116 dudit Code.

Fort du succès du premier voyage d'études, réalisé en février 2020, duquel le projet NEOVIA a vu le jour, le Conseil d'administration a décidé de réitérer l'expérience en marquant accord sur l'organisation d'une seconde édition ; le Secrétaire général a donc été mandaté pour la mise en œuvre.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2021

Au vu du contexte sanitaire lié au Covid-19, le Conseil d'administration a décidé d'appliquer une procédure écrite palliant à l'obligation d'ouvrir sa séance au public désireux d'entendre le rapport des activités de l'année écoulée de l'intercommunale et ce, conformément aux dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil d'administration a pourvu, provisoirement, au remplacement d'un administrateur démissionnaire jusqu'à sa nomination définitive prévue à l'Assemblée générale la plus proche.

Au cours de cette séance, le Conseil d'administration a approuvé les éléments essentiels d'un marché public destiné au financement des emprunts « bullet » contractés dans le cadre de l'opération de rachat de la participation d'Electrabel dans le capital d'ORES Assets.

Dans le cadre de la cession de parts « A » d'ORES Assets de la commune de Lasne, le Conseil d'administration a décidé d'acquérir 33.844 parts supplémentaires suite à la décision des intercommunales IPFBW et IDEFIN, également sollicitées, de ne participer à l'opération.

Au vu de l'avancée du projet Sibiom consistant à mettre en œuvre une unité de biométhanisation sur le territoire de Leuze-en-Hainaut, le Conseil d'administration a approuvé l'accord de collaboration visant, entre autres, à sécuriser l'approvisionnement en bio-déchets ; les administrateurs ont, en outre, décidé de porter cet accord devant l'Assemblée générale.

Afin d'obtenir un équilibre financier au sein de sa structure d'actionnariat, ENORA a sollicité de ses associés une nouvelle augmentation de capital d'1.000.000 € à laquelle le Conseil d'administration a décidé de participer en souscrivant, via son secteur « Partenariats énergétiques », 1.330 nouvelles parts pour un montant de 133.000 €.

Afin de finaliser les opérations de financement bancaire des projets d'investissements de parc éolien sur les sites de JTEKT (Strépy-Bracquegnies) et COSUCRA (Pecq) en ActiVent Wallonie, le Conseil d'administration a décidé d'émettre 2.700 nouvelles parts « PE » du secteur VII à IGRETEC, IDETA et IDEA selon la répartition suivante :

- IGRETEC : 900 parts « PE » pour un montant de 900.000 € ;
- IDETA : 900 parts « PE » pour un montant de 900.000 € ;
- IDEA : 900 parts « PE » pour un montant de 900.000 €.

En outre, le Conseil d'administration a :

- décidé de porter, devant l'Assemblée générale, le projet de mise en place d'un partenariat avec Perpetum et IDETA afin de créer une entité commune ayant pour mission le développement d'unités de production d'énergie renouvelable en lien direct avec des sites industriels ;
- approuvé l'attribution du marché de service d'agence de voyages dans le cadre de leur voyage d'études ;
- pris connaissance des communes intéressées par le premier projet de NEOVIA qui consiste à placer des panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments communaux.

Enfin, les administrateurs ont été informés de l'impact de la hausse des prix de l'énergie provoquée par de nombreux facteurs exposés, sur les adhérents de la Centrale d'achat d'énergie.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2021

Le Conseil d'administration a approuvé son projet de deuxième évaluation annuelle du Plan stratégique 2020-2022 suite aux décisions prises par les Comités de gestion concernant les comptes prévisionnels. Les administrateurs ont également arrêté l'ordre du jour de l'Assemblée générale de fin d'année, laquelle usera de la technique du mandat impératif sur base de la circulaire du 30 septembre 2021, les modalités ayant été précisées en séance.

Au cours de cette séance, le Conseil d'administration a attribué le marché financier destiné au refinancement des emprunts « bullet » dans le cadre de l'opération de rachats des parts détenues par Electrabel dans le capital d'ORES Assets.

Par ailleurs, les administrateurs ont :

- décidé de porter, devant l'Assemblée générale, le projet de collaboration entre CENEO et Enerdeal destiné à investir dans des installations photovoltaïques au sein de parcs d'activités économiques notamment et ce, conformément aux ambitions du Plan stratégique 2020-2022 ;
- approuvé, à des fins de trésorerie, la conversion de la ligne de crédit de 300.000 €, octroyée par CENEO à Walvert Thuin en septembre 2020, afin de la raccrocher au crédit « bullet » en cours pour le porter à 950.000 €.

En outre, en vue de proposer un service homogène à l'ensemble du territoire wallon, le BEP, agence de développement territorial (ADT) de la province de Namur, a souhaité entrer au capital de CerWal. Cette opération, approuvée par le Conseil d'administration lors de cette séance, s'est traduite, conformément au pacte d'actionnaires, par la cession de 500 parts de CENEO vers l'ADT au prix de 1.000 €. Il a, par la suite, donné mandat à son Secrétaire général afin de finaliser ladite opération.

Pour clôturer la séance, les membres du Bureau Exécutif ayant participé au voyage d'études organisé au mois d'octobre dernier, témoignent de la qualité des sujets abordés au cours de celui-ci et de la plus-value d'une telle expérience pour CENEO.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

Lors de cette séance, le Conseil d'administration a pris acte de la démission d'un administrateur, également membre du Comité de gestion « Est-Hainaut » et du Comité de rémunération.

Ils ont ensuite marqué accord sur le versement d'un acompte sur les dividendes de l'exercice 2021 d'un montant de 26.418.000 € conformément aux décisions prises par les trois Comités de gestion. A cet effet, les administrateurs ont approuvé leur rapport spécial prévu par l'article 6:116 du Code des Sociétés et des Associations obligeant l'intercommunale à réaliser un double test de solvabilité et de liquidité basé sur un état des comptes consolidés au 31 octobre 2021.

Le Conseil d'administration a approuvé le contenu de la convention-cadre de marché conjoint de prestations de révisorat conclue entre CENEO et IGRETEC, laquelle mandate IGRETEC de procéder en leur nom collectif à la passation du marché public visant la désignation d'un réviseur d'entreprises pour une durée de trois ans.

Les administrateurs ont également marqué leur accord sur le nouveau projet de parc éolien à Frameries via le partenariat ActiVent Wallonie.

Au cours de cette séance, les administrateurs ont pris connaissance :

- de l'offre publique d'achat de Veolia sur Suez survenue au terme d'un rapprochement conclu le 14 mai 2021. Détenant des parts dans le capital de Suez et, au vu du rendement plus qu'intéressant que rapporte ces dernières, le Conseil d'administration a décidé de ne pas répondre favorablement à l'offre de Veolia ;
- des taux et couvertures de taux définitifs relatifs au financement des emprunts « bullet » contractés lors du rachat de la participation d'Electrabel dans le capital d'ORES Assets.

Conformément à l'article L1523-15§8 du Code de la démocratie et de la décentralisation, le Conseil d'administration a procédé aux désignations des représentants de CENEO dans les sociétés participées.

Dossier(s) d'attribution de marché

Au cours de l'exercice 2021, trois dossiers d'attribution de marché ont été approuvés, à savoir :

N°	Libellé	Attributaire	Procédure
1	Marché de service « Communication »	Double Epice	Procédure de faible montant au regard de l'article 92 de la loi du 17 juin 2016
2	Marché de service « agence de voyages »	Voyages Copine	Procédure de faible montant au regard de l'article 92 de la loi du 17 juin 2016
3	Marché financier « Refinancement emprunts <i>bullet</i> »	Belfius Banque	Appel d'offres

Principales décisions des Comités de gestion « Est Hainaut », « Wallonie picarde » et « Mons & Borinage »

SÉANCES DES 22, 23 ET 27 AVRIL 2021

Lors de ces séances, les Comités de gestion ont arrêté leurs comptes annuels au 31 décembre 2020.

SÉANCES DES 20, 22 ET 26 OCTOBRE 2021

Lors de ces séances, les Comités de gestion ont arrêté leurs projets de deuxième évaluation annuelle du Plan stratégique 2020-2022 et plus particulièrement, leurs comptes prévisionnels ainsi que leurs politiques de distribution de dividendes.

SÉANCES DES 25, 26 ET 30 NOVEMBRE 2021

Lors de ces séances, les Comités de gestion ont approuvé les montants des acomptes de leurs secteurs de compte à valoir sur les dividendes de l'exercice 2021 ; à verser aux associés à la fin du mois de décembre.

Principales décisions du Comité d'Audit

SÉANCE DU 28 AVRIL 2021

Lors de cette séance, le Comité d'Audit a pris connaissance des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020.

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021

Lors de cette séance, le Comité d'Audit a pris connaissance de l'évolution du cours de la bourse des sociétés dans lesquelles CENEO détient des participations directes ou indirectes ainsi qu'une analyse du risque sur la dette de l'intercommunale.

Principales décisions de l'Assemblée générale

La première Assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 25 juin 2021, a approuvé des modifications statutaires relatives au changement de dénomination de l'intercommunale et à la mise en conformité avec les dispositions du nouveau Code des Sociétés et des Associations. Elle a également :

- approuvé les comptes annuels de l'exercice 2020 ;
- donné décharge aux membres du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2020.

La dernière Assemblée générale ordinaire, réunie le 17 décembre 2021, a approuvé l'évaluation annuelle du Plan stratégique 2020-2022 qui avait été présenté au Conseil d'administration du 8 novembre 2021. Elle a également approuvé sa prise de participation dans les sociétés Sibiom, W³ Energy et Enerdeal.

Rapport environnemental et développement durable de l'intercommunale

Au fil des années, l'énergie et l'environnement sont de plus en plus liés. CENEO l'a bien compris et oriente sa stratégie d'investissements vers le renouvelable via la création du Secteur « Participations énergétiques » (Secteur VII) dont l'objectif est d'accueillir les nouveaux investissements réalisés dans le secteur de l'énergie renouvelable.

En 2015, la société Wind4Wallonia, concrétisation d'un partenariat entre le secteur public wallon et Engie pour investir et exploiter des parcs éoliens en Wallonie, a été créée. CENEO y détient 21,2% du capital.

Afin de ne pas donner l'exclusivité à Engie concernant l'exploitation de parcs éoliens en Wallonie, l'année 2017 voit la naissance d'ActiVent Wallonie, qui est une société d'exploitation de projets d'énergies renouvelables en partenariat avec Luminus et dont CENEO détient aujourd'hui 24 % du capital. Les premiers investissements au sein de cette structure ont été réalisés en 2018.

La même année, les actionnaires de Wind4Wallonia, dont CENEO, prennent la décision de créer Walwind, structure holding dans laquelle seront logées les sociétés d'exploitation des futurs parcs éoliens développés en collaboration avec Engie (Wind4Wallonia 2). Les premiers investissements réalisés dans cette structure sont aujourd'hui en exploitation.

En Wallonie, CENEO se positionne également comme partenaire financier dans la biométhanisation. En effet, le Conseil d'administration a décidé d'investir dans la construction d'une unité de biométhanisation à Thuin, via une prise de participation (24,89%) et un prêt subordonné dans la société Walvert Thuin. Cette station produit de l'électricité verte et de la chaleur depuis le début 2019.

En 2018, CENEO a pris une participation, qui atteint aujourd'hui 13,35 %, au sein de la société ENORA, qui est un partenariat public-privé dont l'objectif est de développer, implanter et exploiter des stations de distribution de carburant CNG à destination du grand public. Le CNG (*compressed natural gas*) est un carburant plus vert car il ne rejette pratiquement pas de particules fines et les émissions de CO₂ sont réduites de 27 % par rapport aux véhicules à essence et jusqu'à 12 % par rapport au diesel. De plus, il est possible depuis début 2021 de s'approvisionner en bioCNG à 25% aux différentes stations du réseau Enora.

Fort de son expérience en tant que pilote du projet ZELDA (Zonings à Energie Locale et Durable), CENEO a développé, en 2020, CerWal, partenariat public-privé, dont l'objectif sera de mettre à disposition une offre de services globale et adaptée pour répondre au besoin d'une Communauté d'énergie renouvelable (CER). A ce titre, CerWal assure, depuis le 1^{er} novembre 2020, la mission de délégué pour la première CER wallonne autorisée par la CWaPE (Projet « HospiGreen » à Tournai).

Enfin, début 2021, la société 100% publique NEOVIA a vu le jour avec pour objectif de financer, construire et exploiter, sous forme de tiers investisseur, des projets transversaux de production d'énergie renouvelable pour ses associés communaux. Un premier marché sera lancé en 2022 afin d'équiper les bâtiments de nos associés communaux de panneaux photovoltaïques.

Le tableau ci-dessous reprend les différentes participations du Secteur VII de CENEO dans des sociétés produisant de l'énergie verte :

Année	Projet	Détention publique (%)	Détention CENEO (%)
2015	Wind4Wallonia	50	21,2
2017	ActiVent Wallonie	49	24
2018	Walvert Thuin	24,89	24,89
2018	Walwind	50	22,8
2021	Neovia	100	70

Ces partenariats ont permis à CENEO d'exploiter 12 parcs éoliens (23 éoliennes) ainsi qu'une station de biométhanisation, qui, grâce à une puissance totale de plus de 61 MW, produisent de l'électricité verte équivalant à la

consommation annuelle de près de 30.000 ménages. Ce qui correspond à une diminution théorique de plus de 35.000 tonnes de CO₂ par an.

Depuis la mise en place de ces partenariats, l'électricité verte totale produite s'élève à environ 330 Gwh, soit une diminution des émissions de CO₂ de près de 90.000 tonnes.

En 2021, des décisions d'investissement ont été prises pour quatre parcs éoliens (8 éoliennes). Ces investissements vont permettre de porter la puissance totale de production d'énergie verte à près de 84 MW, soit la consommation théorique en électricité de plus de 41.000 ménages. CENEO contribuera aux objectifs wallons de réduction des émissions de CO₂ avec une réduction de plus de 48.000 tonnes par an.

De plus, la Centrale d'achat d'énergie, qui réunit, au travers de ses marchés publics conjoints d'électricité et de gaz, plus de 300 adhérents, a attribué ses marchés à un fournisseur d'énergie verte. Les volumes de consommation pour 2020 s'élèvent à 230,74 GWh de gaz et de 404,01 GWh d'électricité. Pour 2021, cela représente une réduction des émissions de CO₂ théorique de plus de 100.000 tonnes.

Outre ses participations dans les gestionnaires de réseaux (ORES Assets, Elia et Fluxys via SOCOFE), CENEO détient 24,77 % du capital du holding SOCOFE, qui a également une politique d'investissements axée sur le développement durable (principalement l'éolien *onshore* et *offshore*).

En 2022, CENEO continuera de développer sa stratégie d'investissements dans l'énergie verte avec la mise en exploitation de 2 nouveaux parcs éoliens (Strépy-Bracquegnies et Frameries) au sein d'ActiVent Wallonie mais également par la construction et la mise en exploitation d'une station CNG (*compressed natural gas*) à Tournai, via la société ENORA. De nouveaux partenariats verront également le jour dans les secteurs de la biométhanisation et du photovoltaïque.

Enfin, comme annoncé dans son Plan stratégique 2020- 2022, la volonté de CENEO est d'affirmer son rôle de partenaire technique et financier des communes et de continuer à s'inscrire comme initiateur de projets énergétiques renouvelables à l'échelle de la province de Hainaut. A cet effet, la structure NEOVIA a été créée et installera ses premiers panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux en 2022.





Clean Energy

Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

CENEO n'a pas à sa connaissance d'évènement qui viendrait modifier les comptes 2021, en ce compris les effets de la crise du Covid-19 et de la guerre en Ukraine. De plus, CENEO ne prévoit pas d'impact significatif sur ses résultats financiers 2022 consécutif de ces crises.

Article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations - mentions obligatoires

Le Conseil d'administration vous informe que :

- à sa connaissance, il n'existe pas de circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société et de nature à porter gravement préjudice à la société ;
- la société n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement ;
- la société n'a pas de succursale ;
- conformément à l'article L1523-26 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité d'Audit est composé d'au moins un membre possédant des connaissances techniques en matière d'audit de par son expérience professionnelle. Ce membre assure sa mission de manière tout à fait indépendante.

L'intercommunale utilise des instruments de couverture (options sur taux d'intérêts) pour réduire son exposition aux risques de taux et optimiser la structure taux fixe/ taux variable de ses dettes.

La politique de l'intercommunale consiste à préserver ses avoirs financiers et à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier.

En matière de risques et incertitudes, nous renvoyons le lecteur à toutes les informations données ci-dessus qui présentent les défis de demain pour CENEO dans le domaine de l'énergie.

Commentaires sur les comptes annuels

Les opérations de consolidation qui ont été effectuées consistent en la compensation :

- des créances et des dettes réciproques aux secteurs ;
- des produits et charges afférents aux opérations intersectorielles.

Compte de résultats

Le compte de résultats fait apparaître un bénéfice de l'exercice de 38.562.410,45 € contre 40.112.558,34 € en 2020.

Les produits

Les produits sont essentiellement constitués des produits issus des participations financières (reprises dans le tableau ci-après).

Participations	Dividendes comptabilisés en 2020	Dividendes comptabilisés en 2021	Evolution
ORES Assets	33.307.272,53	31.782.912,20	-4,58%
SOCOFE	8.706.974,56	9.635.290,00	10,66%
Wind4Wallonia	383.756,36	290.683,64	-24,25%
Walwind	127.018,80	325.789,20	156,49%
Wind4Wallonia 2	5,3	0	-
ActiVent Wallonie	0	51.647,98	-
Publilec	18.853,98	14.502,80	-23,08%
Engie	0	666.264,06	-
Suez	134.684,55	194.544,35	44,44%
	42.678.566,08	42.961.634,26	0,66%

Les charges

Les charges quant à elles se composent principalement du coût des ventes et prestations (2.625.755,17 €) ainsi que des intérêts relatifs aux emprunts pour 3.460.199,66 €.

Bilan

Le total du bilan atteint 1.147.787.719,53€ contre 1.155.055.849,83€ en 2020.

Actif

Les actifs immobilisés s'établissent à 1.123.535.875,55 (1.122.218.906,55 € en 2020) et sont composés essentiellement d'immobilisations financières.

La répartition du portefeuille de participations est la suivante :

Participations	Valeur nette comptable	Pourcentage
ORES Assets	791.521.453,53	70,46%
SOCOFE	309.568.103,00	27,55%
Engie	14.319.534,60	1,27%
Suez	2.947.496,55	0,26%
Publilec	1.134.917,46	0,10%
Wind4Wallonia	843.175,61	0,08%
Walwind	307.800,00	0,03%
ActiVent Wallonie	2.052.356,00	0,18%
Walvert Thuin	219.000,00	0,02%
NEOVIA	140.000,00	0,01%
ENORA	400.000,00	0,04%
IGRETEC	67.600,57	0,00%
IPFW	5.000,00	0,00%
ORES SC	3.825,23	0,00%
Comnexio	250,00	0,00%
CerWal	5.000,00	0,00%
	1.129.535.512,55	100%

L'augmentation du montant des participations de CENEO s'explique par les investissements en capital réalisés au sein de nos partenariat énergétiques (ActiVent Wallonie, ENORA et création de NEOVIA).

Passif

Le passif du bilan est constitué :

- de l'apport : 314.616.388,22 € ;
- des plus-values de réévaluation des participations ORES Assets et SOCOFE, qui se chiffrent à 386.496.381,62 € ;
- des réserves d'un montant de 209.475.829,91 € suite à l'affectation du bénéfice 2021 ;
- des dettes (237.186.357,02 €) qui se ventilent comme suit :
 - o les dettes à plus d'un an d'un import de 211.053.502,96 € reprennent les emprunts bancaires (167.387.369,39 € en 2020). Cette augmentation importante se justifie par le refinancement de l'emprunt bullet de 56.008.680 € (contracté dans le cadre du rachat des parts ORES Assets détenues par Electrabel) qui arrivait à échéance fin 2021 ;
 - o les dettes à un an au plus s'établissent à 25.678.081,28 € et sont principalement composées :
 - des dettes à plus d'un an échéant dans l'année (12.711.106,43 €) reprenant les tranches de remboursement 2022 pour les emprunts ;
 - des dettes commerciales (330.592,37 €) comptabilisant l'en-cours fournisseurs, les factures à recevoir et les notes de crédit à établir dans le cadre de la clôture 2021 de la Centrale d'achat d'énergie;
 - des dettes fiscales, salariales et sociales pour un montant de 100.184,14 € ;
 - des autres dettes (12.536.198,30 €) composées essentiellement du solde des dividendes 2021.
 - o les comptes de régularisation s'élèvent quant à eux à 454.772,78 € et enregistrent principalement les intérêts sur les emprunts 2021 débités en 2022.

Affectations et prélèvements

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

- une dotation aux réserves disponibles : 670.580,40 €
- une dotation aux réserves pour le remboursement des emprunts : 12.711.106,43 € ;
- un prélèvement sur les réserves de 13.399.276,38 €
- une attribution aux associés de 38.580.000,00 €, conformément au Plan stratégique.

Notons que le bénéfice de l'exercice a été affecté conformément aux décisions des Comités de gestion, dans le respect des dispositions statutaires.

Missions particulières accomplies par le réviseur

Le réviseur a accompli, en 2021, des missions visées par les articles 6 :115 et 6 :116 du Code des Sociétés et des Associations pour un montant global de 6.715,50 euros HTVA.

**
*

Nous remercions les membres du Comité technique, représentés par les 3 intercommunales de développement économique associées (IDEA, IDETA et IGRETEC) pour leur travail et l'accompagnement au Conseil d'administration et aux Comités de gestion, ainsi que les représentants d'IGRETEC, société gestionnaire de CENEO, pour leur collaboration et leur assistance inconditionnelles dans la gestion de notre intercommunale et la défense des intérêts communaux dans le secteur de l'énergie.

Charleroi, le 19 mai 2022



INFORMATIONS

CENEO

Société Coopérative

Association de Communes

R.S.C. Charleroi n° 67 - Compte financier. : 091-0007347-04 - n° entreprise : 0201.645.281

Siège social :

Boulevard Mayence 1/1 - 6000 Charleroi

Rapport annuel :

Notre rapport annuel est publié sur www.ceneo.be au format PDF.

Commande :

info@ceneo.be

Société gestionnaire :

IGRETEC

Boulevard Mayence 1/1

6000 Charleroi

T : 071 20 28 11

F : 071 33 42 36

www.igretec.com

Contact :

Raphaël DURANT

Secrétaire général

T : 071 20 28 81

raphael.durant@ceneo.be

ANNEXE

Rapport annuel du Comité de rémunération (Art. L1523-17§2 du CDLD)

Les modalités de rémunération des mandats sont constantes au cours de l'année 2021 et ventilées comme suit :

Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président et membre du Conseil d'administration)

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 11.426,94 € (à l'indice 138,01)	Mensuelle, à terme échu (rémunération)*
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 8.570,21 € (à l'indice 138,01)	Mensuelle, à terme échu (rémunération)*
Membre du Conseil d'administration	Jeton de présence de 125,00 € (à l'indice 138,01)	Mensuelle (jeton de présence)**

*proportionnelle à la présence (article L5311-1 § 10 du CDLD)

**en fonction de la présence (article L5311-1 § 2 du CDLD)

Modalités des rémunérations des mandats des Comités d'Audit et de gestion « Est », « Wallonie Picarde » et « Mons/Borinage »

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Comité	Jeton de présence de 180,00 € (à l'indice 138,01)	Mensuelle*
Membre du Comité	Jeton de présence de 125,00 € (à l'indice 138,01)	Mensuelle*

* en fonction de la présence (article L5311-1 § 2 du CDLD)

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations reprises ci-avant sont la stricte application des délibérations prises à l'Assemblée générale – compétente en la matière – du 27 juin 2018.

Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie et de la décentralisation.

En conséquence, le Comité n'émet pas de recommandation à l'Assemblée générale en vue de quelque modification de la rémunération des mandats au sein de CENEO.

Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration (Art. L6421-1 du CDLD)

Le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation impose, en son article L6421-1 au principal organe de gestion de l'intercommunale d'établir un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1. les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du Président, Vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale ;
2. les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
3. la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
4. pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
5. la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'Assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.

Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion - Informations générales

Plafond barémique indexé	19.894,30 €
Montant du jeton de présence brut indexé	217,63 €
Montant du jeton de présence brut indexé – Président	313,38 €
Nombre de réunions de l'Assemblée générale	2
Nombre de réunions du Conseil d'administration	8
Nombre de réunions du Bureau Exécutif	1
Nombre de réunions du Comité de Gestion « Est Hainaut »	3
Nombre de réunions du Comité de Gestion « Mons-Borinage »	3
Nombre de réunions du Comité de Gestion « Wallonie picarde »	3
Nombre de réunions du Comité de Rémunération	1
Nombre de réunions du Comité technique	6
Nombre de réunions du Comité d'Audit	2

Informations relatives aux taux de présence et rémunérations des membres des organes de gestion

		CA	BE	C. d'Audit	CG EST HT	CG MONS-B	CG WAPI	CREM
BARRIDEZ	Patrick	100%		100%	100%			
BOITTE	Marc	38%		50%	33,33%			
BOUCART	Yvane	88%		50%		67%		
BOUGHRIF	Youcef	71%			0,00%			100%
BRILLET	Jacques	88%			100%		100%	100%
CARTON	Pierre	100%		100%		100%		
COPIN	Florence	100%			50%			
D'HAeyer	Loïc	100%	100%		100%			
DEBIEVE	Jean-Claude	75%	100%			100%		
DUMOULIN	Jacques	63%					67%	
DUPONT	Alexandra	88%			67%			100%
GLOGOWSKI	Nicolas	88%						
GOBERT	Jacques	50%			33%	67%		
LIENARD	Laetitia	88%	100%				67%	
MONARD	Alicia	60%			0%			100%
PETRE	Johan	38%	0%		66,67%			
PISTONE	Lionel	100%		100%		100%		
VANDERSTRAETEN	Roger	100%					100%	
WART	Emmanuel	100%	100%		100%			
WILLAERT	Yves	100%					100%	100%
ZDANOV	Nicolas	88%			100%			

Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion - Détail des rémunérations

Nom	Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
D'HAeyer Loïc	Président	€ 19.993,72	Rémunération	Président IPFW (Rétrocession CENEO)
WART Emmanuel	Vice-Président	€ 14.995,30	Rémunération	Néant
BARRIDEZ Patrick	Administrateur	€ 2.850,94	Jetons réellement payés	Néant
BOITTE Marc	Administrateur	€ 874,87	Jetons réellement payés	Néant
BOITTE Marc	Président du CG Est-Ht	€ 319,64	Jetons réellement payés	Néant
BOUCART Yvane	Administrateur	€ 2.185,00	Jetons réellement payés	Néant
BOUGHRIF Youcef	Administrateur	€ 1.088,15	Jetons réellement payés	Néant
BRILLET Jacques	Administrateur	€ 2.850,94	Jetons réellement payés	Néant
CARTON Pierre	Administrateur	€ 2.411,33	Jetons réellement payés	Néant
CARTON Pierre	Président du Comité d'Audit	€ 633,02	Jetons réellement payés	Néant
COPIN Florence	Administrateur	€ 665,94	Jetons réellement payés	Néant
DEBIEVE Jean-Claude	Administrateur	€ 1.527,76	Jetons réellement payés	Néant
DEBIEVE Jean-Claude	Président du CG M&B	€ 952,66	Jetons réellement payés	Néant
DUMOULIN Jacques	Administrateur	€ 1.540,81	Jetons réellement payés	Néant
DUPONT Alexandra	Administrateur	€ 1.971,72	Jetons réellement payés	Néant
GLOGOWSKI Nicolas	Administrateur	€ 1.532,11	Jetons réellement payés	Néant
IGRETEC	Administrateur	€ 2.189,35	Jetons réellement payés	Néant
GOBERT Jacques	Administrateur	€ 1.532,11	Jetons réellement payés	Néant
LIENARD Laetitia	Administrateur	€ 2.189,35	Jetons réellement payés	Néant
MONARD Alicia	Administrateur	€ 652,89	Jetons réellement payés	Néant
PETRE Johan	Administrateur	€ 1.101,20	Jetons réellement payés	Néant
PISTONE Lionel	Administrateur	€ 2.850,94	Jetons réellement payés	Néant
VANDERSTRAETEN Roger	Administrateur	€ 2.411,33	Jetons réellement payés	Néant
WILLAERT Yves	Président du CG Wapi	€ 952,66	Jetons réellement payés	Néant
WILLAERT Yves	Administrateur	€ 1.749,74	Jetons réellement payés	Néant

Informations relatives aux Assemblées générales - taux de présence des délégués

Assemblée générale du 25 juin 2021

Les règles de tenue cette Assemblée générale du 25 juin 2021 sont les suivantes, eu égard au nombre d'associés de CENEO ne permettant pas de respecter les règles de distanciation sociale :

- Le Conseil d'administration n'a pas autorisé d'Assemblée générale physique.
- En conséquence, le modèle de délibération adressé aux associés précisait que « le Conseil ne souhaite pas être représenté physiquement, conformément à l'article 1er § 4 du Décret du 1er octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, modifié par le Décret du 1er avril 2021 qui prolonge les dispositions jusqu'au 30 septembre 2021.
- Les délibérations ont été envoyées à l'adresse de CENEO, par tous moyens, en ce compris par l'envoi d'un courrier électronique accompagné d'une copie scannée de la délibération.
- Les associés de CENEO ont été invités à communiquer leurs questions au plus tard le quatrième jour qui précède la date de l'Assemblée générale.
- Le Conseil d'administration s'est engagé à répondre à ces questions par écrit au plus tard le jour de l'Assemblée générale. La publication des réponses aux questions écrites se fait sur le site internet de l'intercommunale.

Cette procédure fixée par le Conseil d'administration est basée sur le Décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 décembre 2020 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association, modifié par le Décret du 1^{er} avril 2021 qui prolonge les dispositions jusqu'au 30 septembre 2021.

Ont précisé dans leur délibération que leur Conseil ne souhaite pas être représenté physiquement, conformément au Décret du 1^{er} octobre 2020 modifié par le Décret du 1^{er} avril 2021 prolongeant les dispositions jusqu'au 30 septembre 2021, les associés suivants :

- Les Administrations communales d'Aiseau-Presles, Ath, Bernissart, Binche, Brunehaut, Boussu, Celles, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Chièvres, Colfontaine, Courcelles, Dour, Ellezelles, Erquelines, Estinnes, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Frameries, Gerpinnes, Ham-sur-Heure-Nalines, La Louvière, Lens, Le Roeulx, Les Bons Villers, Leuze-en-Hainaut, Lobbes, Manage, Merbes-le-Château, Mons, Montigny-le-Tilleul, Morlanwelz, Péruwelz, Pont-à-Celles, Quaregnon, Silly, Soignies, Thuin et Tournai.

A omis de préciser dans leur délibération que leur Conseil ne souhaite pas être représenté physiquement, conformément décret du 1^{er} avril 2021 précité, l'Administration communale de Saint-Ghislain.

Assemblée générale du 17 décembre 2021

Les règles de tenue cette Assemblée générale du 17 décembre 2021 sont les suivantes, eu égard au nombre d'associés de CENEO ne permettant pas de respecter les règles de distanciation sociale :

- Le Conseil d'administration applique la procédure autorisée par l'article L6511-2 du CDLD soit une assemblée générale à distance avec la technique du mandat impératif.
- En conséquence, le modèle de délibération adressé aux associés précisait que « *le Conseil ne souhaite pas être représenté physiquement, conformément au Décret du 15 juillet 2021* »
- Les délibérations ont été envoyées à l'adresse de CENEO, par tous moyens, en ce compris par l'envoi d'un courrier électronique accompagné d'une copie scannée de la délibération.
- Les associés de CENEO ont été invités à communiquer leurs questions au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée générale.
- Le Conseil d'administration s'est engagé à répondre à ces questions par écrit au plus tard le jour de l'Assemblée générale. La publication des réponses aux questions écrites se fait sur le site internet de l'intercommunale.

Cette procédure fixée par le Conseil d'administration est basée sur la Circulaire du 30 septembre 2021 de Monsieur Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville, disposant qu'en situation extraordinaire, les réunions des Assemblées générales des intercommunales peuvent se tenir à distance avec la technique du mandat impératif.

Ont précisé dans leur délibération que leur Conseil ne souhaite pas être représenté physiquement, conformément au Décret du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes, les associés suivants :

- Les Administrations communales d'Ath, Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Brugelette, Brunehaut, Charleroi, Châtelet, Colfontaine, Dour, Ellezelles, Erquelinnes, Farciennes, Fontaine-l'Évêque, Frameries, Frasnes-lez-Anvaing, Gerpennes, La Louvière, Les Bons Villers, Manage, Merbes-le-Château, Montigny-le-Tilleul, Morlanwelz, Péruwelz, Pont-à-Celles, Quaregnon, Saint-Ghislain, Seneffe, Silly, Soignies, Thuin et Tournai ;
- IDEA, IDETA.

Ont omis de préciser dans leur délibération que leur Conseil ne souhaite pas être représenté physiquement, conformément décret susmentionné, les Administrations communales d'Enghien, Lens et Quiévrain.

